

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 JUILLET 2024 REPORTE
AU LUNDI 22 JUILLET 2024 EN L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE INITIALE
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 27

Date de convocation et d'affichage initiale :

05 juillet 2024

Date de seconde convocation et second affichage :

15 juillet 2024

Numéro :

D20240722_196

Objet :

Modification du comité d'agrément pour les demandes d'implantation de prospects sur le Parc d'Activités Economiques de la Dombes

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Neuville-les-Dames, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS. En l'absence de quorum, la séance n'a pu être ouverte. L'assemblée délibérante s'est réunie de nouveau, le lundi 22 juillet 2024 à 17 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de Communes, à Châtillon-sur-Chalaronne.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	S. GAUTIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia Peri**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

Vu la délibération du 30 juillet 2020 approuvant :

- La constitution d'un Comité d'agrément composé de 6 membres pour la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes composé de 4 représentants de la Communauté de Communes de la Dombes (3 élus : Mme Isabelle DUBOIS, M. Dominique PETRONE, Mme Juliette BURNET et 1 technicien) et 2 représentants de la Société GLB Aménagement pour le PAED (Eric GAGNIERE, Président et Laurent DEROBERT, DG associé de GreenField Aménagement SAS).

Pour rappel, l'article 17 - Agrément préalable du concédant - du Traité de concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes signé le 5 juin 2014, modifié par avenants successifs, le dernier en date étant l'avenant n° 6 signé le 25 janvier 2024, prévoit que « *avant chaque cession, le CONCESSIONNAIRE (Aménageur) sollicitera auprès du CONCEDANT (Communauté de Communes de la Dombes) son agrément sur le projet de cession* » et en fixe les modalités.

- La constitution d'un Comité d'agrément local composé des 4 mêmes représentants de la Communauté de Communes de la Dombes (3 élus nommés ci-dessus et 1 technicien) pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes de la Dombes ;

Vu la délibération 29 avril 2021 procédant à la désignation de M. Stephen GAUTIER pour participer aux Comités d'agrément précédemment décrits, à la suite de la démission de Mme Juliette BURNET,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De procéder à la désignation de M. Jean-Paul COURRIER en qualité de nouveau représentant de la Communauté de Communes de la Dombes appelé à participer aux Comités d'agrément, en remplacement de M. Stephen GAUTIER,
- D'approuver le remplacement de M. Laurent DEROBERT par M. Cyril PLEIMELDING, Directeur général - associé de GreenField Aménagement, en qualité de représentant de la Société GLB Aménagement,
- De confirmer que la/le Maire de la Commune d'implantation est automatiquement associé aux Comités d'agrément,
- De préciser que ces Comités d'agrément sont dotés d'un règlement de fonctionnement selon les principales modalités d'intervention suivantes :
 - Mode de réunion : en présentiel ou en visioconférence selon les circonstances,
 - Convocation par voie électronique,
 - Fréquence : à la demande,
 - Contenu des dossiers présentés fixé par l'article 17 du Traité de concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, présenté ci-dessus, et son avenant n° 6, pour le Parc d'Activités Economiques de la Dombes,
 - Porteurs de projets auditionnés, le cas échéant, à la demande du Comité d'agrément,
 - Rédaction d'un avis motivé sur les demandes, assorti, le cas échéant, de prescriptions et de recommandations,
 - ✓ diffusé par voie électronique,
 - ✓ sous double entête pour le Parc D'Activités Economiques de la Dombes,
 - ✓ dans un délai de 15 jours,
 - ✓ et présenté pour information au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 27 voix pour et 2 abstentions :

- **De procéder** à la désignation de M. Jean-Paul COURRIER en qualité de nouveau représentant de la Communauté de Communes de la Dombes appelé à participer aux Comités d'agrément, en remplacement de M. Stephen GAUTIER,
- **D'approuver** le remplacement de M. Laurent DEROBERT par M. Cyril PLEIMELDING, Directeur général - associé de GreenField Aménagement, en qualité de représentant de la Société GLB Aménagement,
- **De confirmer** que la/le Maire de la Commune d'implantation est automatiquement associé aux Comités d'agrément,

- **De préciser** que ces Comités d'agrément sont dotés d'un règlement de fonctionnement selon les principales modalités d'intervention suivantes :

- Mode de réunion : en présentiel ou en visioconférence selon les circonstances,
- Convocation par voie électronique,
- Fréquence : à la demande,
- Contenu des dossiers présentés fixé par l'article 17 du Traité de concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, présenté ci-dessus, et son avenant n° 6, pour le Parc d'Activités Economiques de la Dombes,
- Porteurs de projets auditionnés, le cas échéant, à la demande du Comité d'agrément,
- Rédaction d'un avis motivé sur les demandes, assorti, le cas échéant, de prescriptions et de recommandations,
 - ✓ diffusé par voie électronique,
 - ✓ sous double entête pour le Parc D'Activités Economiques de la Dombes,
 - ✓ dans un délai de 15 jours,
 - ✓ et présenté pour information au Conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juillet 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

